

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D22028CCAS
Séance du 15 décembre 2022 à 20 heures 30

Ce jour d'hui le quinze décembre de l'an deux mille vingt deux à 20h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation
Le 6 décembre 2022

Date d'Affichage
Le 6 décembre 2022

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 19 décembre 2022

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS,
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse
FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Françoise HURET,
Gérard HERNANDEZ, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 12	Vote pour : 12
Votants : 12	Vote contre : 0

Absents excusés : Francis SERVAIS

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Aides aux particuliers – Situation n°1

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve la famille domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié la situation de la famille décide :

- ✓ De prendre en charge le reliquat de la facture du Centre de Loisirs d'un montant de 42,35 euros concernant leur enfant pour la garderie périscolaire.
- ✓ Cette aide sera versée directement au Centre de Loisirs sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 15 décembre 2022

Le Président,

Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.



